

PRESIDENCE DU FASO



BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice



DOCUMENT DE TRAVAIL

**PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION
AU BURKINA FASO
ANALYSE CRITIQUE**

Dr TAPSOBA / MARE Gisèle
Avec la contribution de :
Monsieur TANDAMBA Joël
Monsieur OUEDRAOGO Tèwindé
Marcelin



Décembre 2023

Sommaire

Sommaire.....	1
Liste des figures.....	1
Liste des tableaux.....	2
II. Objectifs.....	5
III. Méthodologie.....	5
IV Résultats.....	6
4.1 Analyse de la production nationale et des importations des produits de grande consommation.....	6
4.1.1 Production d'huile.....	6
4.1.2 Production de riz.....	9
4.1.3 Production du sucre.....	10
4.1.4 Production de savon.....	11
4.1.5 Production de lait.....	11
4.2 Importations des produits de grande consommation.....	13
4.2.1 Importation des huiles végétales alimentaires.....	13
4.2.2 Importation du riz.....	17
4.2.3 Importation du sucre.....	19
4.2.4 Importation du savon.....	21
4.2.5 Importation du lait.....	23
4.3 Analyse des mesures prises par le gouvernement.....	25
V. Recommandations.....	30
Bibliographie.....	33

Liste des figures

Figure 1 : Evolution des quantités d'huile produites au Burkina entre 2007-2020.....	6
Figure 2 : Tendence de la production et de la consommation d'huile entre 2014 et 2022.....	7
Figure 3 : Répartition des fréquences des importations des huiles en fonction de la provenance de 2017 à 2022.....	13
Figure 4 : Evolution de la quantité des huiles importées suivant les années de 2017 à 2022.....	14

Figure 5 : Evolution des taxes douanières (en milliard de FCFA) des huiles importées suivant les années de 2017 à 2022	16
Figure 6 : Evolution des quantités de riz importé sur la période 2008-2022	17
Figure 7 : Valeur monétaire des quantités de riz importées.....	18
Figure 8 : Evolution des quantités de sucre importé sur la période 2008-2022.....	19
Figure 9 : Valeur monétaire des quantités de sucre importés.....	20
Figure 10 : Evolution des quantités de savon importé sur la période 2008-2022.....	21
Figure 11 : Valeur monétaire des quantités de savon importés	22
Figure 12 : Evolution des quantités du lait et des produits laitiers importés sur la période 2008-2022	23
Figure 13 : Valeur monétaire des quantités du lait et des produits laitiers importés	24
Figure 14 : Evolution annuelle (2019-2022) et mensuelle (2023) des prix des huiles végétales alimentaires.....	26
Figure 15 : Evolution annuelle (2019-2022) et mensuelle (2023) des prix du riz.....	27
Figure 16 : Evolution annuelle (2019-2022) et mensuelle (2023) des prix du sucre	27
Figure 17 : Evolution annuelle (2019-2022) et mensuelle (2023) des prix du savon	28
Figure 18 : Evolution annuelle (2019-2022) et mensuelle (2023) des prix du lait concentré.....	29
Figure 19 : Evolution annuelle (2019-2022) et mensuelle (2023) des prix du lait en poudre	29

Liste des tableaux

Tableau 1 : Recommandations par strate.....	31
---------------------------------------------	----

I. Contexte et justification

Les efforts de l'Etat dans le contrôle et la réduction des prix des produits de grande consommation semblent ne pas avoir de l'écho au sein de la population. L'arrêté N°2011-212 bis/MICA/SG/DGCI du 24 novembre 2011, portant fixation de la liste des produits, biens et services soumis à la réglementation des prix est une mesure du gouvernement pour cibler et protéger les premiers besoins des Burkinabè. Cette liste comportent 19 produits dont le riz, l'huile alimentaire, le sucre, le lait et les produits laitiers qui sont dénommés, les produits de grande consommation. Ceux-ci constituent des postes de dépenses importants et journaliers dans les ménages urbains comme ruraux dont le contrôle est d'une primauté. La flambée des prix de ces produits pour quelque raison sans la création de nouvelles sources de revenus, absorbe davantage le budget familial au détriment des autres postes de dépenses (santé, éducation, social, etc.) non moins importants. Par ailleurs, des voix de la société civile s'élèvent de façon régulière pour décrier la vie chère, toute chose pouvant conduire par moment à des remous et des agitations sociales.

Les solutions au sein de l'Etat, sont diverses. Elles concernent le contrôle des prix au niveau des grossistes et des détaillants, la subvention des prix aux consommateurs, la réduction des taxes douanières pour les produits importés, l'incitation à l'accroissement des productions nationales. Des mesures prises pour atténuer les flambées des prix des denrées de première nécessité est une réalité. La révision des agrégats de formation des prix pour les contrôles des prix des différentes denrées a pour objectif de soulager les dépenses quotidiennes au sein des ménages. En exemple, l'arrêté conjoint N°2022-00292/MDICAPME/MEFP portant fixation des bases taxables du sucre, du riz et de l'huile alimentaire importés au Burkina Faso, signé le 07 juillet 2022 pour une durée de 6 mois. Un cadre de concertation tripartite sur les

produits de grande consommation assure la veille pour les variations contrôlées des prix.

Le contexte qui a milité à la prise du dernier arrêté est l'avènement du COVID-19. Cette pandémie a induit une détérioration des habitudes commerciales d'où une inflation rapide. Certes les échanges commerciaux ont repris suite à la levée des mesures de confinement, mais d'autres crises comme la guerre russo-ukrainienne continuent à influencer la stabilité des prix. Pendant ce temps, des efforts sont consentis dans les pays qui endurent ces crises. Il peut être cité l'effort dans le domaine sécuritaire à travers la création de l'Alliance des Etats du Sahel (AES), le 16 septembre 2023. La perspective, c'est de réduire au maximum la fragilité de ces pays, liée à une dépendance forte aux importations compte tenu de la recrudescence des crises non contrôlées par les pays qui subissent les conséquences pernicieuses.

La production nationale des produits de grande consommation, demeure insuffisante par rapport à la demande pour couvrir les besoins des populations. L'alternative reside jusqu'à présent dans les importations pour l'équilibre de l'offre et de la demande. La dominance des importations sur la production nationale accroît l'incertitude de stabilisation des prix aux consommateurs.

Ce document fait l'analyse des statistiques existantes sur les productions nationales, les importations en quantité et en valeur des produits alimentaires, l'évolution des prix aux consommateurs et les données de la ligue des consommateurs pour aboutir à des recommandations d'atténuation des prix et de leur stabilisation de façon durable.

II. Objectifs

L'objectif principal est d'apprécier l'efficacité des mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la vie chère afin de proposer des mesures de stabilisation des prix des produits de premières nécessités au profit des consommateurs.

De façon spécifique, il s'agit :

- d'analyser la production nationale et les importations des produits de grande consommation ;
- d'analyser les mesures prises par le gouvernement par comparaison aux effets induits liés à l'évolution des prix ;
- de faire des recommandations.

III. Méthodologie

La méthode est basée sur la collecte et le traitement des données statistiques de la Direction Générale des Douanes, de l'Institut National des Statistiques et de la Démographie (INSD), du Ministère du Commerce de l'Artisanat des Petites et Moyennes Entreprises et de la ligue des consommateurs. Elle prend aussi en compte l'étude sur les produits de base conduite par le CAPES en 2017.

Les données issues des importations ont été aussi exploitées. En effet, les données provenant du Ministère en charge du commerce pour les prix en détail, ont été traitées par unité de poids (kg) et de volume (L) pour faciliter les analyses. Des graphiques ont été élaborés pour montrer, soit les moyennes des prix, des quantités à l'importation, soit les tendances des prix en détail servis aux consommateurs. L'analyse des mesures prises par le Gouvernement, est une comparaison des graphiques des prix en détail avec les mesures gouvernementales d'atténuation des prix. Les

données de la Ligue des consommateurs ont aussi été exploitées dans cette partie.

IV Résultats

Les produits de grande consommation traités dans ce document sont essentiellement l'huile, le riz, le sucre, le lait et le savon.

4.1 Analyse de la production nationale et des importations des produits de grande consommation

4.1.1 Production d'huile

Les huiles de coton, de soja, de palm raffinées sont produites au Burkina Faso. Quelques extractions d'huile d'arachide, de karité, de sésame en faible quantité sont faites. Les statistiques reçues renseignent sur l'huile de coton et de palm raffinée. La figure 1 présente les quantités d'huile produites de 2007 à 2020.

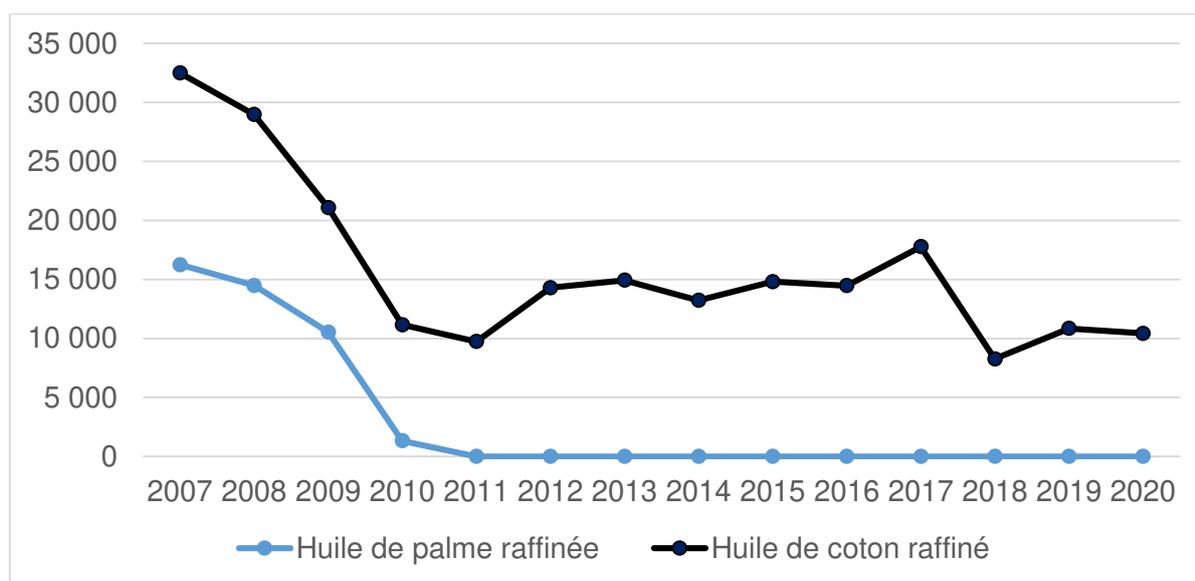


Figure 1 : Evolution des quantités d'huile produites au Burkina entre 2007-2020

La production d'huile de coton est passée de 33000 tonnes en 2007 à 10432 tonnes en 2020 soit une chute de la production de 35,77 %. La production de l'huile de palm raffinée est passée de 16244 tonnes en 2007 à 1331 tonnes en 2010, pour s'estomper en 2011. Cette huile est exclusivement importée depuis 2011.

La baisse de la production d'huile de coton est liée entre autres à la chute de la production du coton au Burkina. La matière première pour l'extraction se serait réduite, diminuant considérablement les quantités d'huile produites. A l'opposé, les besoins de consommation sont en perpétuelle hausse au regard de la croissance démographique et l'évolution des habitudes de consommation. La demande d'huile (toute huile considérée) comparée aux quantités produites a été fournie par des données de l'annuaire statistique de la DGESS du Ministère en charge de l'économie et des finances.

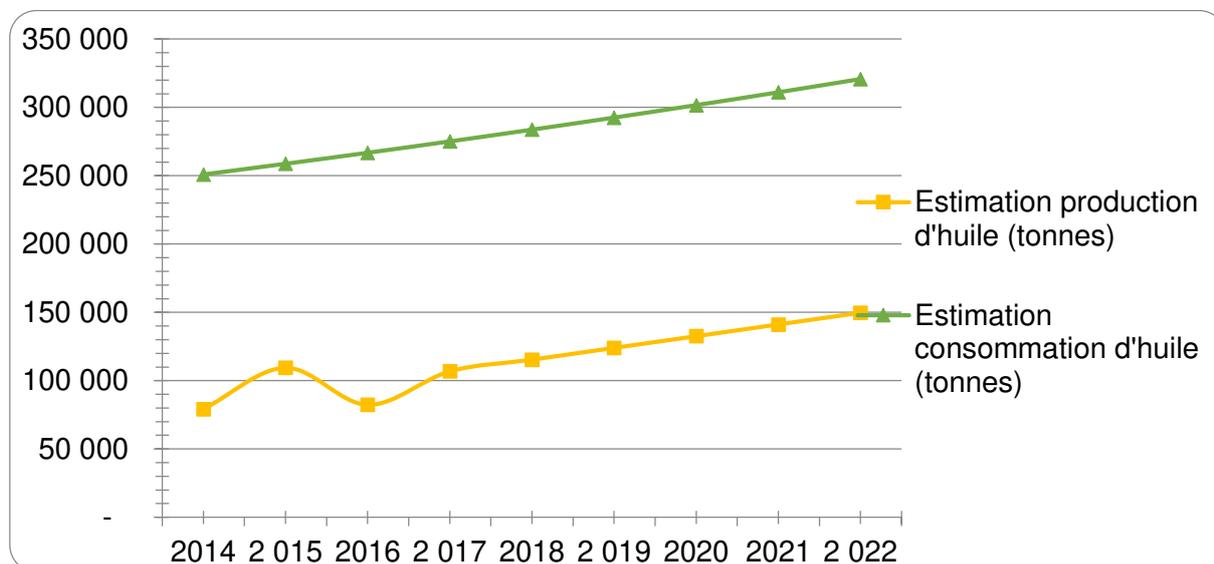


Figure 2 : Tendence de la production et de la consommation d'huile entre 2014 et 2022

Source : CAPES 2017, à partir des données du Ministère en charge de l'économie

Selon la figure 2, la demande d'huile de consommation double l'offre. Au regard des tendances, la production nationale ne converge pas vers la satisfaction de la demande. En matière de consommation d'huile végétale alimentaire, la production ne couvre pas les besoins de consommation. En effet, selon le CILSS, les besoins de consommation moyenne d'huile/hbt/an estimés en tonne est de 0,014. À partir des données de l'IAP 2017 et toute chose égale par ailleurs, les besoins de consommation en 2020 et 2022 seraient respectivement de 301 581 tonnes et 320 673 tonnes. La figure 2 indique les estimations de la production et celles de la consommation. Le gap à combler à l'horizon 2022 dépassait 300 000 tonnes par rapport aux estimations de la production. Ce qui pourrait justifier les importations importantes en quantité de ce produit ces dernières années.

Les solutions plausibles résident dans la diversification et l'intensification de la production de la matière première pour l'extraction d'huile, la réduction du coût de l'énergie, la fabrication in situ des emballages. Les oléagineux comme le soja, l'arachide, le tournesol, l'anacarde, le sésame et le karité doivent être produits en quantité plus élevée mais surtout leur transformation doit se faire au Burkina Faso dans le cadre d'un élargissement du programme présidentiel dans le secteur rural. Le sésame et l'anacarde, aujourd'hui sont des produits exportés en quantité. Leur prix d'achat se fixe en fonction du cours mondial et du jeu de l'offre et de la demande à l'interne mais n'apporte pas de la valeur ajoutée en matière de création d'emplois et de valorisation des sous-produits. Si le coton avait été exploité avec ses graines, le pays ne bénéficierait ni de l'huile ni du tourteau.

La flambée du prix des huiles peut être contrôlée par un encouragement gouvernemental sur une période fixe, pour l'accroissement de la

transformation des oléagineux en huile sur le territoire national. La cinquantaine d'usines d'extraction d'huile présentes sur le territoire national, seront concernées par ces mesures gouvernementales. Elles peuvent porter sur la réduction du coût de l'énergie, le renouvellement des équipements plus performants sans taxes d'importation, la création des start up, l'incitation d'installation d'usine de fabrication des emballages, la réduction progressive des volumes autorisés en importation, l'incitation des importateurs à distribuer la production interne, la suppression des subventions à l'importation, etc.

En somme, une alerte est sonnée pour la création des mesures incitatives à l'investissement national dans la production d'huile et des conditions attractives d'investissement extérieur en faveur de la production nationale d'huile.

4.1.2 Production de riz

Le riz paddy est produit dans les bas-fonds aménagés ou non, les plaines irriguées et les sols aptes au sorgho (riz pluvial strict). La promotion de la production nationale de riz à travers la diversification et la facilitation de l'accès aux semences de variétés améliorées, le renforcement des capacités des producteurs à l'aide des formations, des équipements, l'initiative présidentielle produire 1 million de tonne de riz lancée en 2020, ont permis d'améliorer les quantités produites. Nonobstant, ces quantités restent inférieures aux besoins de consommation nationale. En 2018, une production définitive de 195 695 tonnes de riz paddy a été engrangée, (MAAH/EPA, 2020). Si la transformation occasionne une perte de poids de 30 %, le riz usiné sera de 136 986 tonnes.

Considérant la consommation nationale de riz à une moyenne de 25kg/an/personne, seulement 5 479 440 personnes ont été servies sur la

base de cette production, soit environ 25% de la population burkinabè. Selon le rapport (CPSA, 2022), 434 289 tonnes de riz paddy ont été récoltés au cours de la saison pluvieuse 2021-2022. Dans l'assiette du consommateur, 304 002 tonnes ont été servies. Certes, une amélioration au double du riz national par rapport à 2018, dans le commerce mais le déficit demeure et est comblé par le riz importé. Pour nourrir 20 505 155 habitants (5^e RGPH, 2019), 512 629 tonnes de riz usiné sont nécessaires, en considérant cette population en âge de consommation même s'il y a des nourrissons et des enfants dans les statistiques. Il faut un effort supplémentaire de production de 208 627 tonnes.

Ces efforts peuvent provenir de l'initiative présidentielle en cours à travers la mise en valeur des bas-fonds aménagés non exploités, de l'aménagement des nouveaux bas-fonds, de la fixation de prix incitateur à l'achat du paddy par le Gouvernement, de l'installation de mini-rizieries par commune voire même par village pour le décorticage du riz, de la motivation des opérateurs économiques à investir dans les différents maillons de la filière, à promouvoir la consommation du riz local, à réduire les importations du riz par un centrage sur le riz de moins de 5 ans.

Nous suggérons que l'Initiative présidentielle de la production de 1 000 000 tonnes de riz soit accompagnée d'une bonne politique de sensibilisation et de commercialisation afin de promouvoir la consommation du riz local. En plus de l'initiative présidentielle et au regard de l'évolution de la consommation du riz, il serait judicieux de créer des conditions incitatives pour les investisseurs nationaux dans ce secteur.

4.1.3 Production du sucre

Les données montrent que la production de la SN-SOSUCO fluctue entre 38 000 et 40 000 tonnes par an et couvre environ 36 % des besoins

nationaux sur la période 2007-2015. Le déficit de 64 % est généralement comblé par les importations, dont l'exagération a créé des situations de méventes à la SN-SOSUCO ces dernières années. D'autre part, les ruses des commerçants grossistes ont souvent consisté à stocké le sucre local dans leurs magasins, pour se conformer aux cahiers de charge d'autorisation à importer du sucre, le rendant souvent indisponible sur le marché national. Pour preuve, en cette année 2023, des voix se sont levées pour décrier la quasi absence du sucre national dans les rayons de vente au Burkina.

La SN-SOSUCO a plusieurs difficultés qui l'empêchent d'atteindre ses objectifs de production du sucre. D'où la décision salvatrice du conseil des Ministres en sa séance du mercredi 25 octobre 2023 de reprendre les parts d'action de l'Etat en vue d'un financement sur 5 années pour la relance de l'usine.

4.1.4 Production de savon

Au Burkina Faso, le savon est produit industriellement par la SN-CITEC et par des petites unités de production conduites par des coopératives ou des privés. La SN CITEC qui est la principale industrie de transformation, a une capacité de production annuelle moyenne estimée à 6 000 tonnes de savon. Cette capacité est fortement sous exploitée et la production réelle oscille entre 3000 et 4000 tonnes de savon par an.

4.1.5 Production de lait

La production de lait sur le plan national a trait au lait de caprins et de vaches. Cette production, collectée à travers des centres de collecte de lait (CCL) ou livrée directement à des unités de transformation de lait

(UTL), reste en deçà des besoins de consommation. Le Burkina Faso ne dispose pas pour le moment d'une usine de transformation du lait national d'une grande envergure.

Le lait importé concerne le lait en poudre et le lait concentré sucré et non. Abstraction faite de la qualité du lait importé, les prix sont élevés et ils demeurent un produit de consommation de luxe pourtant indispensable pour la sécurité alimentaire des enfants de moins de 5 ans.

En somme, l'amélioration de la productivité constatée depuis un certain nombre d'années pourrait permettre de réduire les coûts de production et de garantir ainsi un bénéfice plus important pour le producteur et un prix minimum aux producteurs, par exemple dans le cadre d'achats institutionnels, réalisés par les autorités publiques pour approvisionner des cantines scolaires, les casernes et les prisons. Malgré cela on constate que les prix des produits locaux ci-dessus sont toujours jugés élevés par rapport aux produits importés. Par ailleurs, il existe très peu de politiques volontaires pour valoriser les céréales locales (mil ; sorgho, etc.) que ça soit en améliorant les variétés, la productivité ou des modes de transformation de ces cultures.

4.2 Importations des produits de grande consommation

4.2.1 Importation des huiles végétales alimentaires

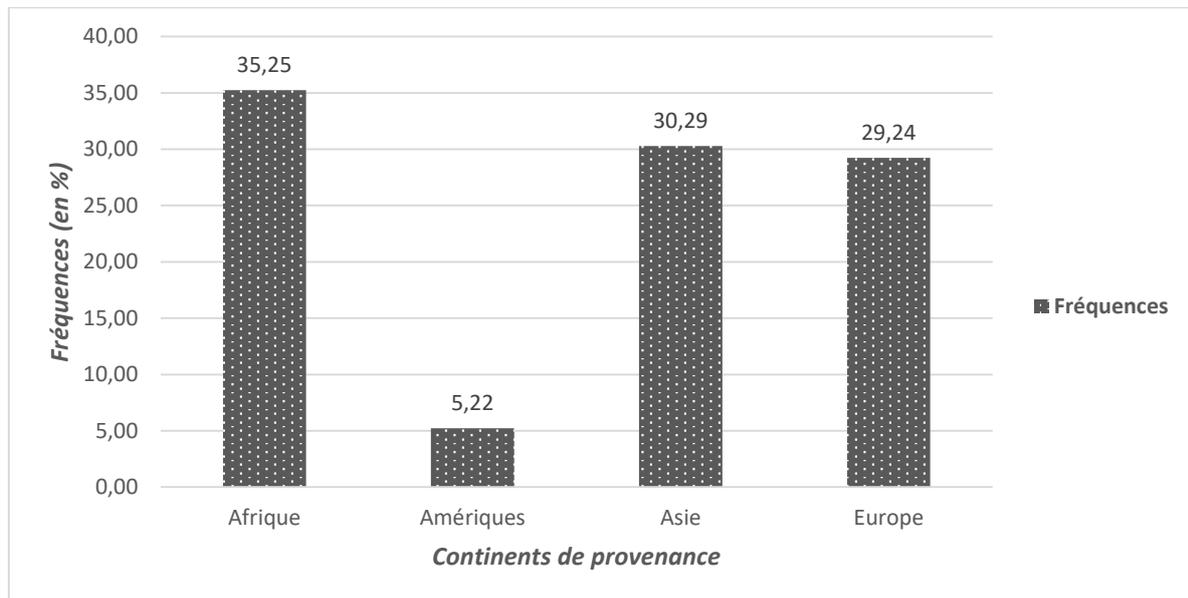


Figure 3 : Répartition des fréquences des importations des huiles en fonction de la provenance de 2017 à 2022

Source : Direction Générale des Douanes

La figure 3 présente la répartition des fréquences d'importation des huiles selon leur provenance sur la période 2017-2022. L'analyse du graphique révèle qu'au cours de cette période, les huiles importées au Burkina Faso proviennent non seulement des pays du continent africain mais aussi d'Amérique, d'Asie et d'Europe. Le Burkina Faso importe plus des huiles du continent africain avec 35,25 % des quantités. Pour les autres continents les proportions sont respectivement l'Asie (30,29 %), l'Europe (29,24 %) et l'Amérique (5,22 %). Le cumul des importations hors du continent africain représente 64,75 %. Ce fort taux met en évidence le faible niveau du commerce à l'intérieur du continent africain et traduit la vulnérabilité et le risque d'approvisionnement du pays pouvant provenir des incidents diplomatiques. Les sanctions récentes de la CEDEAO et de la France face aux pays du Sahel en crise sont interpellatrices.

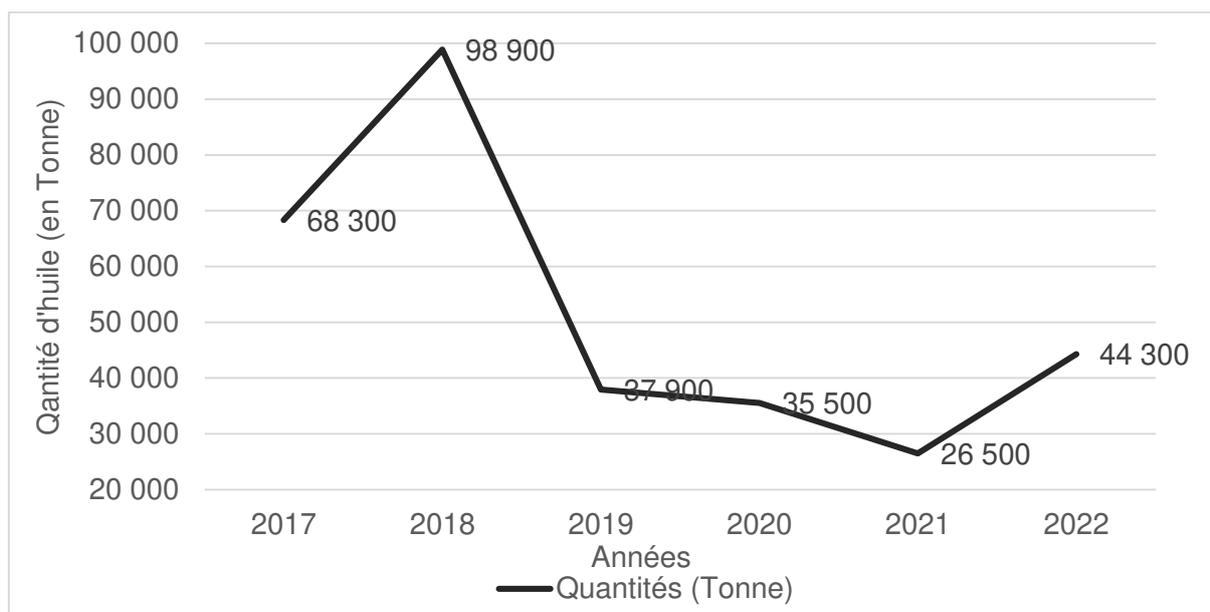


Figure 4 : Evolution de la quantité des huiles importées suivant les années de 2017 à 2022

Source : Direction Générale des Douanes

La figure 4 présente la courbe représentative de l'évolution de la quantité (en tonne) des huiles importées au cours de la période de 2017 à 2022. Les données de cette figure montrent que les années 2017 et 2018 furent des années au cours desquelles le Burkina Faso a plus importé d'huile. En effet, les importations en 2018 s'élèvent à près de 90 000 tonnes d'huile contre 68 000 tonnes en 2017. Pourtant la consommation en 2017 a été estimée à 110 000 tonnes et celle de 2018 à 120 000 tonnes. Avec cependant une faible quantité voire même un déclin des quantités produites au cours de ces deux années. Cette production nationale a été de 18 000 tonnes en 2017 et 9 000 tonnes en 2018. Les importations sont aussi soumises à des aléas qui réduisent leur fiabilité. Par exemple, 2021 fut l'année au cours de laquelle le pays a moins importé l'huile soit 27 000 tonnes environ. Le gap constaté en 2021 pourrait être lié certainement aux perturbations du COVID-19. Les accès aux ports avaient été réduits, la

location de place dans les bateaux a été contingentée, les voyages ont été mis sous conditions.

Les importations de tous les produits de grande consommation ont été confrontées à ces mêmes contraintes en 2021. La conséquence a été l'augmentation des prix sur l'ensemble de ces produits. Cette situation a contribué à la flambée du prix de l'huile alimentaire au Burkina Faso dont le litre est passé du simple au double (de 800 FCFA à 1500 FCFA).

Ces chiffres laissent percevoir une fois encore la fragilité du Burkina Faso liée à sa forte dépendance des approvisionnements extérieurs. Cette situation peut être atténuée par la promotion des petites unités de transformation des produits de qualité pour la consommation nationale.

La figure 5 présente la courbe représentative de l'évolution des montants des taxes douanières (en milliard de FCFA) des huiles importées au cours de la période de 2017 à 2022. L'analyse de ce graphique révèle que les années 2017 et 2018 furent celles au cours desquelles le Burkina Faso a enregistré plus de ressources douanières en terme d'importation des huiles. En effet, il a encaissé 20 milliards de FCFA en 2018 et 18 milliards de FCFA en 2017. Par contre l'année 2021 fut l'année au cours de laquelle ce pays a moins rentabilisé en terme de ressources douanières 11 milliards de FCFA seulement lié aux volumes importés. Les importations contribuent donc à la richesse nationale par les taxes douanières.

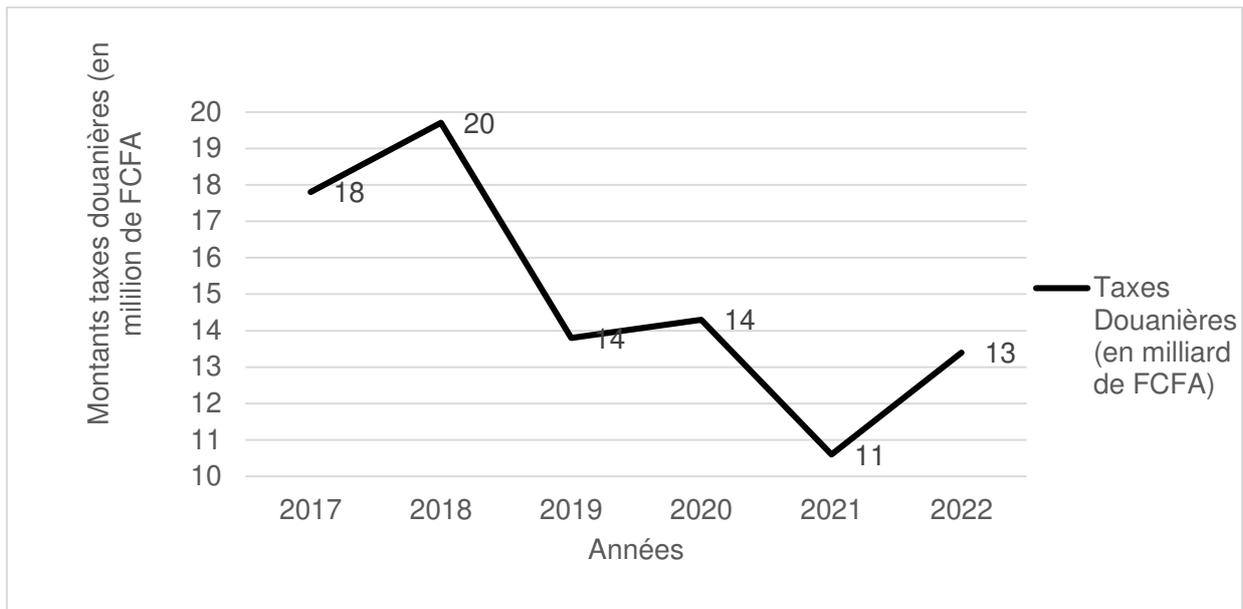


Figure 5 : Evolution des taxes douanières (en milliard de FCFA) des huiles importées suivant les années de 2017 à 2022

Source : Direction Générale des Douanes

La faiblesse des taxes enregistrées en 2021, n'a pas nui outre mesure aux investissements de l'état. La prise de mesures incitatives à un élan national de production des matières premières, de transformation et de commercialisation de l'huile sera une panacée. Le découragement de l'importation massive des huiles sera un facteur motivant des acteurs voulant adhérer à la nouvelle dynamique.

4.2.2 Importation du riz

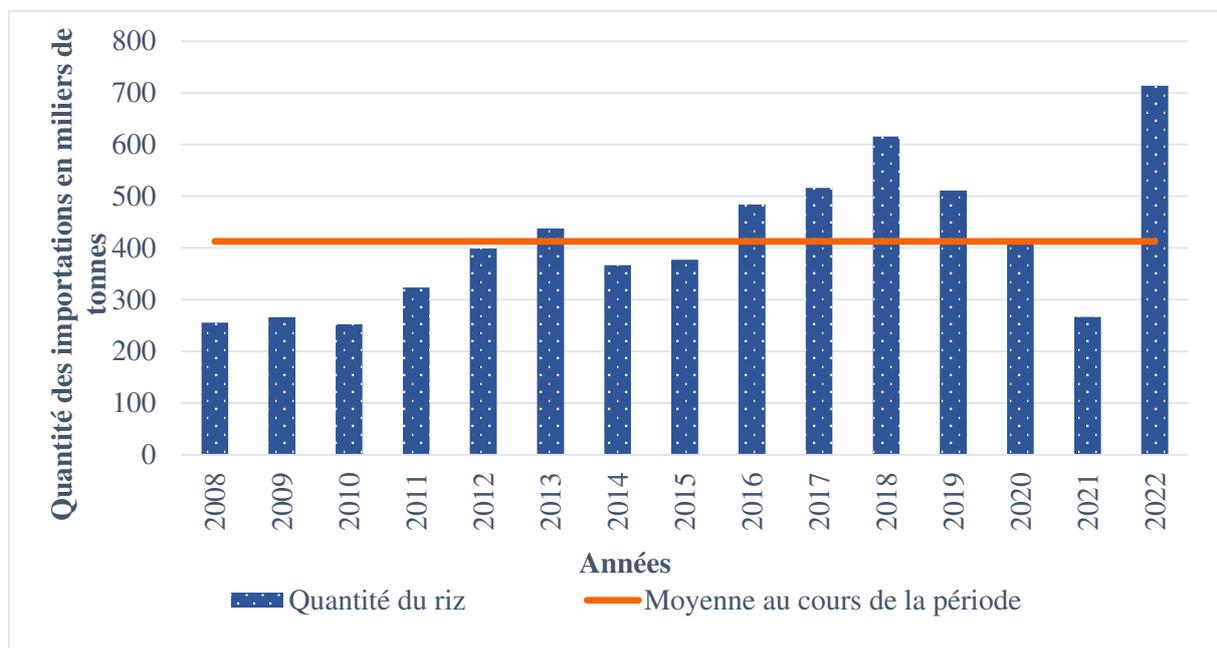


Figure 6 : Evolution des quantités de riz importé sur la période 2008-2022

Source : INSD

Sur ces quinze (15) dernières années, le riz a été régulièrement importé à des quantités variables et croissantes. La moyenne des importations de ces quinze (15) dernières années, est d'environ 400 000 tonnes. Les fortes importations se situent en 2018 et 2022. La barre de 714 160 tonnes a été atteinte en 2022. Pendant que la production nationale s'évalue à 304 002 tonnes au cours de la même année. Les importations surplombent la production nationale et alimentent un stock apparent de riz en réserve, vu que le besoin de consommation est à 512 629 tonnes de riz usiné.

La valeur monétaire du riz importé, toute qualité considérée est présentée dans la figure 7 en lien avec les quantités importées.

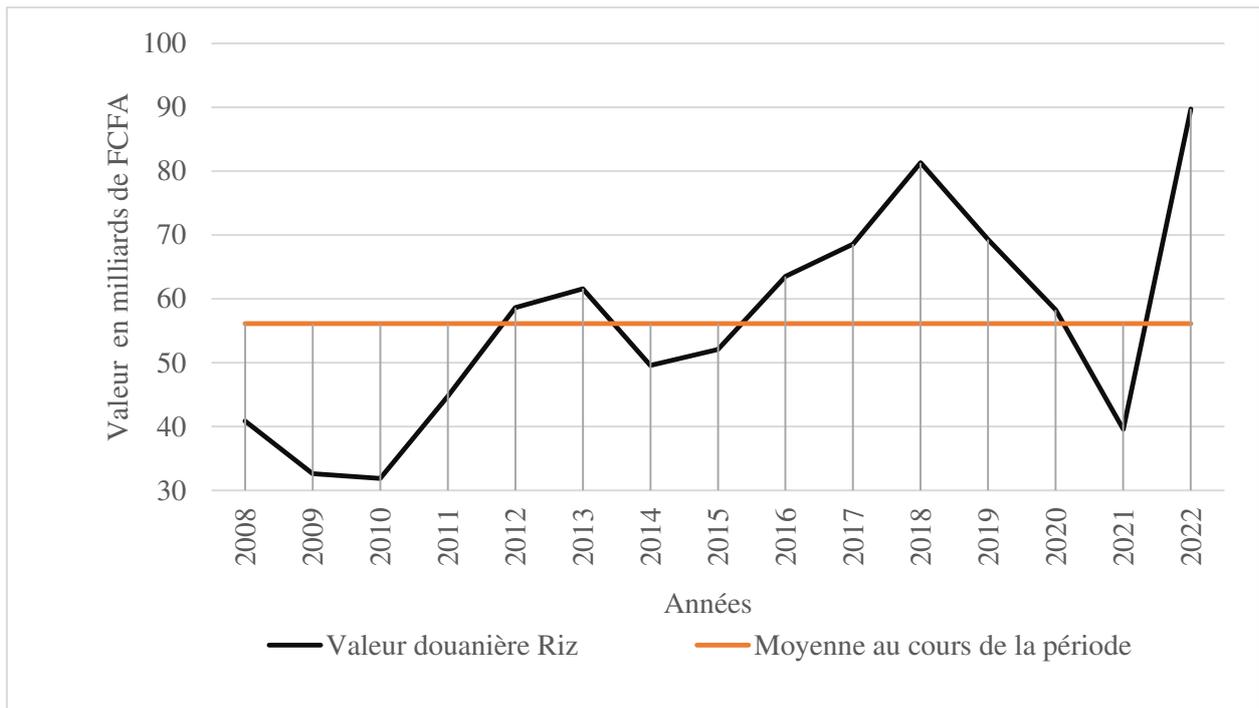


Figure 7 : Valeur monétaire des quantités de riz importées

Source : INSD

En terme de recette au profit du budget national, une moyenne de 56 150 000 000 FCFA est effective au cours de chaque année depuis 2008. En 2022, l'importance des quantités importées s'est matérialisée par une équivalence en terme de taxes douanière de 89 740 000 000 FCFA.

Une projection sur la base de quatre millions (4 000 000) FCFA à investir dans l'aménagement sommaire d'un ha de bas-fond permet d'obtenir 22 435 ha aménagés en réaffectation des montants collectés des taxes douanières en 2022.

4.2.3 Importation du sucre

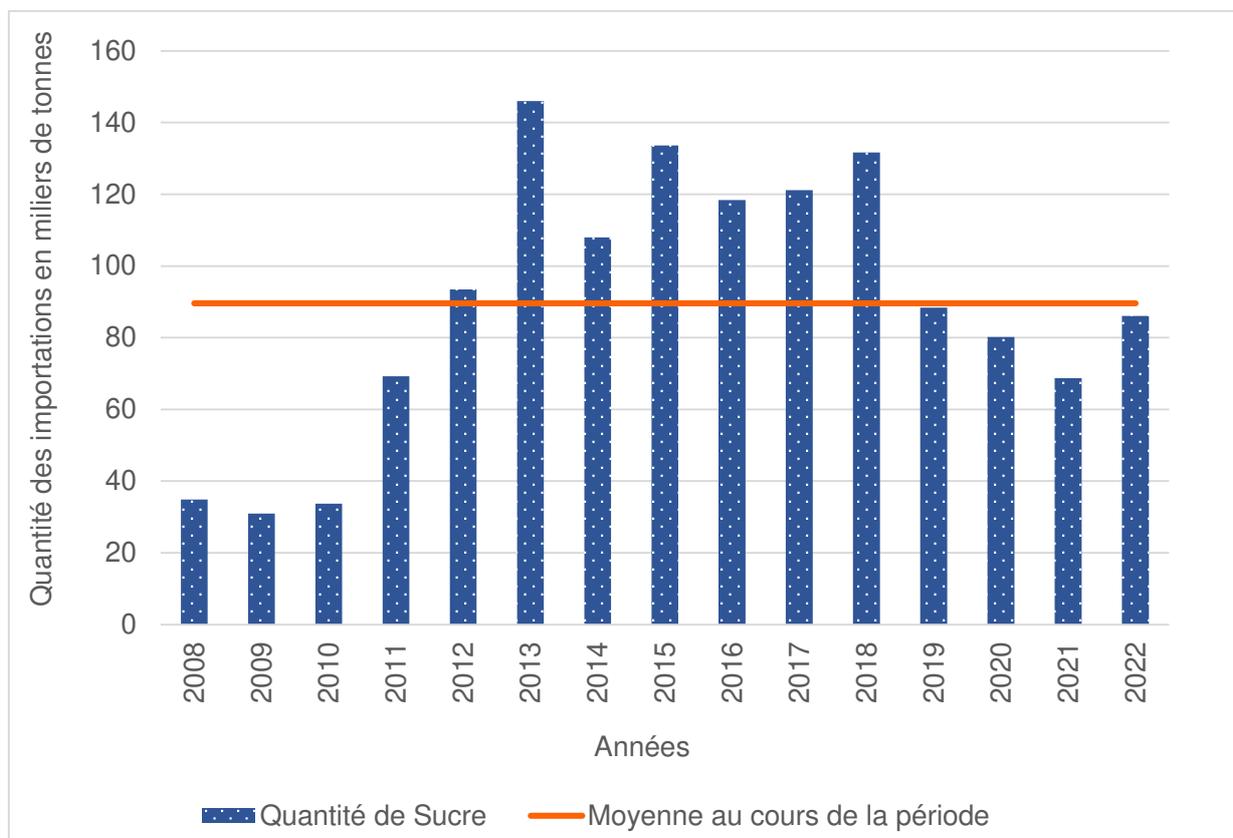


Figure 8 : Evolution des quantités de sucre importé sur la période 2008-2022

Source : INSD

La moyenne des importations de sucre est de 89 630 tonnes par an. Les hausses au-dessus de la moyenne des quantités importées ont débuté en 2012. Le pic le plus élevé s'observe en 2013 avec 145 950 tonnes. De 2019 à 2022, une diminution des importations est observée. Les données disponibles de la production nationale en 2015 affichent 40 000 tonnes produites sur 4000 ha contre 133 630 tonnes d'importation. Les importations sont au moins de 3 fois plus importantes que l'offre nationale. Les valeurs monétaires de ces importations sont visibles dans la figure 9.

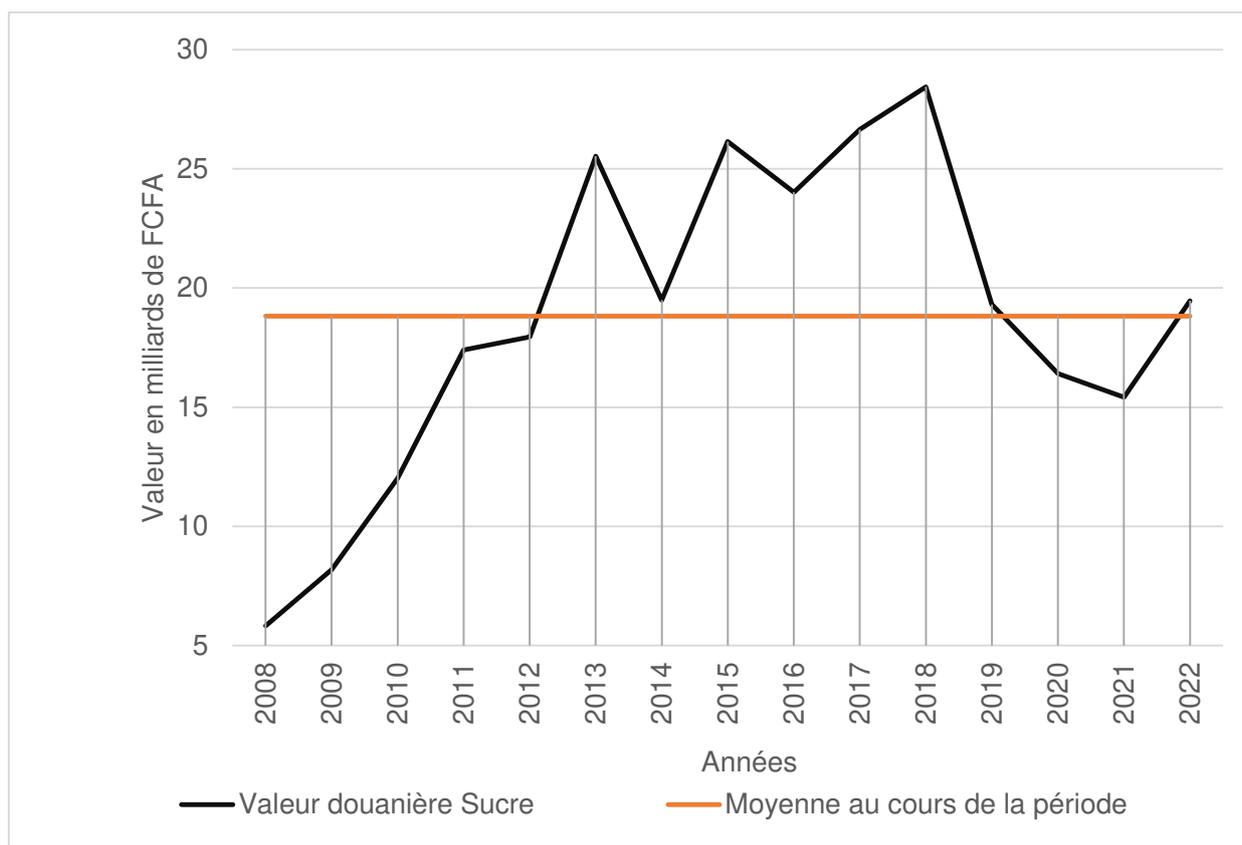


Figure 9 : Valeur monétaire des quantités de sucre importés

Source : INSD

La moyenne annuelle des importations du sucre est de 18 820 000 000 FCFA. En 2018, la valeur douanière des importations du sucre de 28 450 000 000 FCFA a été enregistrée. Les taxes douanières devant être plus élevées en 2013 pour raison des quantités importantes enregistrées se situent plutôt en 2018. Un rehaussement dans une certaine mesure a été observé dans l'application de ces taxes.

Le sucre reste un produit délicat en terme d'ajustement des importations. Il n'y a pas de concurrence nationale sur ce produit. La SOSUCO devenue SN- SOSUCO depuis 1998 détient le monopole. Suite à la dénonciation de la convention entre l'Etat et SUCRE PARTICIPATION, au cours du conseil des Ministres du mercredi 25 octobre 2023, la dénomination redevient la SOSUCO et tient le monopole de la production sucrière. Cette

nouvelle dénomination s'accompagnera d'un investissement de 20 311 000 000 FCFA sur 5 ans, d'une augmentation de la production, de la pleine activité de la SOSUCO et de la SOPAL. La difficulté de disponibilité d'eau pour exploiter le potentiel aménagé est une contrainte. Même si à travers la réalisation de forages à grands débits, la société parvenait à exploiter l'ensemble des 10 000 ha aménagés, la demande nationale du sucre peut rester supérieure à l'offre. Aussi, à cette difficulté s'ajoute le coût élevé de l'énergie et de la main d'œuvre.

Avec une certaine certitude, sauf installation d'une nouvelle zone sucrière, le Burkina Faso restera dépendant des importations du sucre avec le risque de non-maîtrise de la qualité. La création d'une nouvelle zone sucrière peut se faire dans la province du Nahouri, région du Centre Sud où la pluviométrie avoisine celle des Cascades. Des forages à grand débit peuvent être réalisés pour l'irrigation de la canne à sucre.

4.2.4 Importation du savon

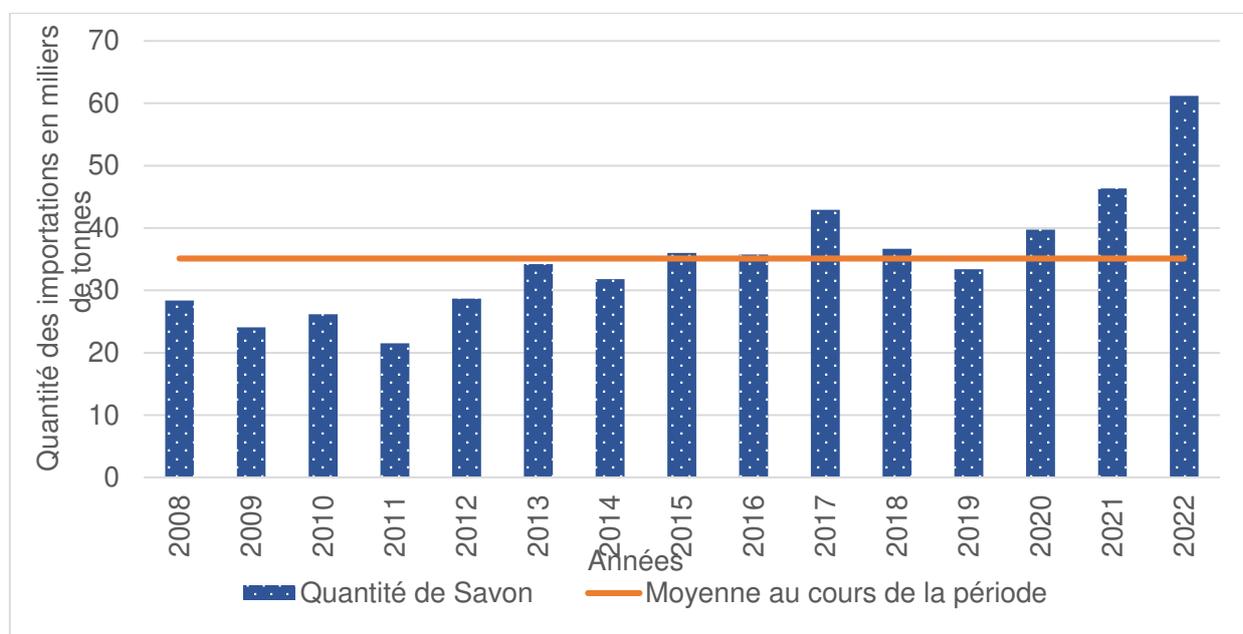


Figure 10 : Evolution des quantités de savon importé sur la période 2008-2022

Source : INSD

La moyenne annuelle des quantités de savon importées se situe à environ 38000 tonnes. La figure 10, présente des hausses de ces quantités avec une valeur dominante de 61200 tonnes en 2022 contre une production nationale d'au plus 4 000 tonnes/an. Le Burkina Faso est ici présenté comme un vaste marché d'écoulement du savon. La matière première du savon, prend en compte l'huile qui est un produit déficitaire au Burkina. Les autres contraintes comme le coût de l'énergie, de la main-d'œuvre, la performance des usines réduisent également la productivité de la SN-CITEC.

Les valeurs monétaires des quantités de savon importées, sont matérialisées dans la figure 11.

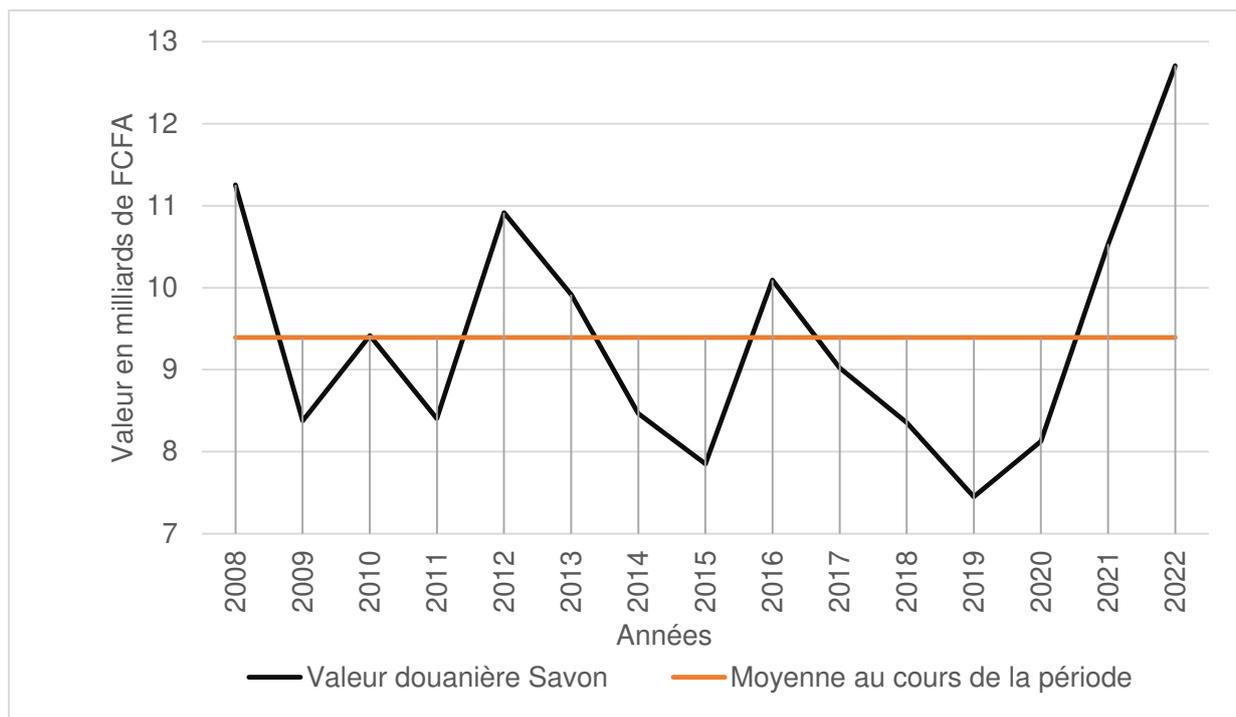


Figure 11 : Valeur monétaire des quantités de savon importés

Source : INSD

La valeur de l'importation de savon ne semble pas être bien maîtrisée. Elle oscille sans un lien bien établi d'avec les quantités (figure 11). La recette

moyenne annuelle sur les importations de savon s'estime à 9 390 000 FCFA. En 2022, la recette atteignait 12 710 000 000 FCFA.

Le savon est indispensable dans la gestion de l'hygiène et la protection contre les maladies liées au manque d'hygiène. L'intensification de la production nationale va améliorer l'offre du savon.

4.2.5 Importation du lait

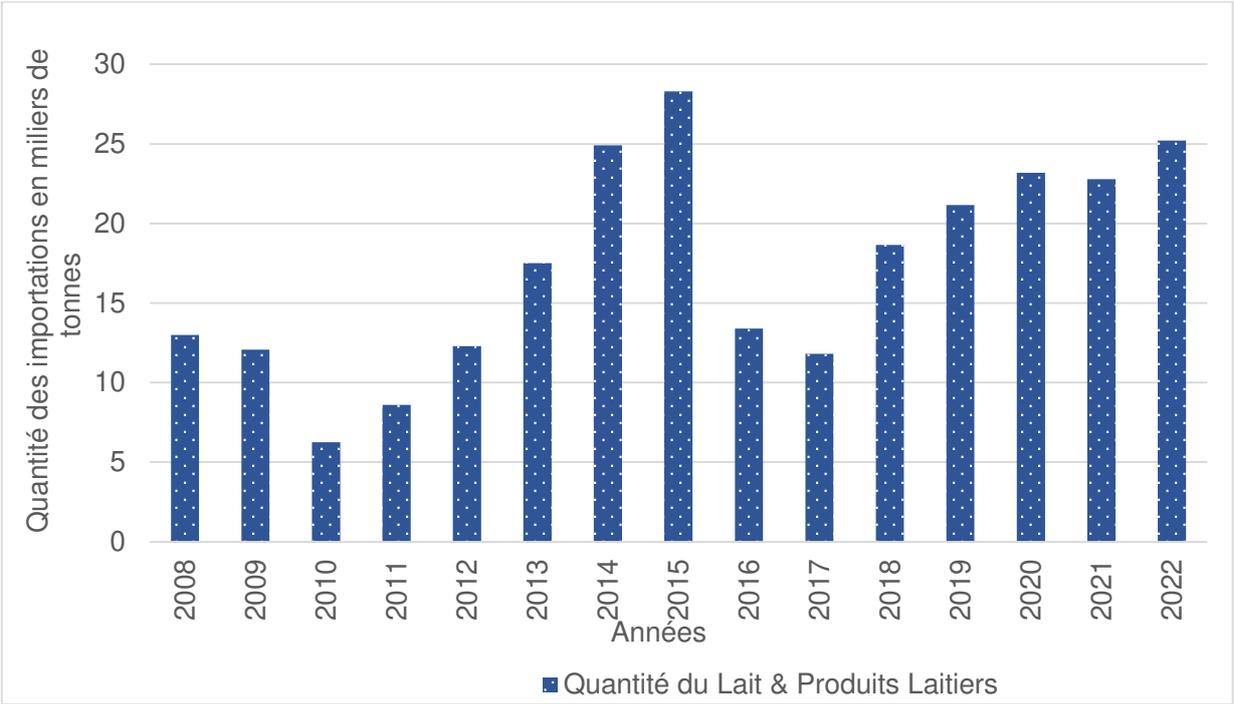


Figure 12 : Evolution des quantités du lait et des produits laitiers importés sur la période 2008-2022

Source : INSD

Le lait, produit de première nécessité des enfants de moins de 5 ans, ne dispose pas d'usine nationale de transformation. Les produits industriels du lait proviennent de l'importation. Etant, une denrée sensible, sa qualité n'est pas sous le contrôle de l'Etat burkinabè. Aussi des pertes importantes de ressources financières et d'emplois sont rattachées à cette absence d'usinage du lait. La matière première qui est le lait brut de vaches et de caprin n'a pas une disponibilité importante mais peut être

boostée par l'installation d'une usine de transformation (lait frais pasteurisé, yaourt, fromage, crème, beurre). Les statistiques n'ont pu être captées pour les petites unités de transformation du lait, qui sont des activités génératrices de revenus pour les femmes.

La valeur monétaire des recettes sur l'importation du lait et des produits laitiers est présentée dans la figure 13.

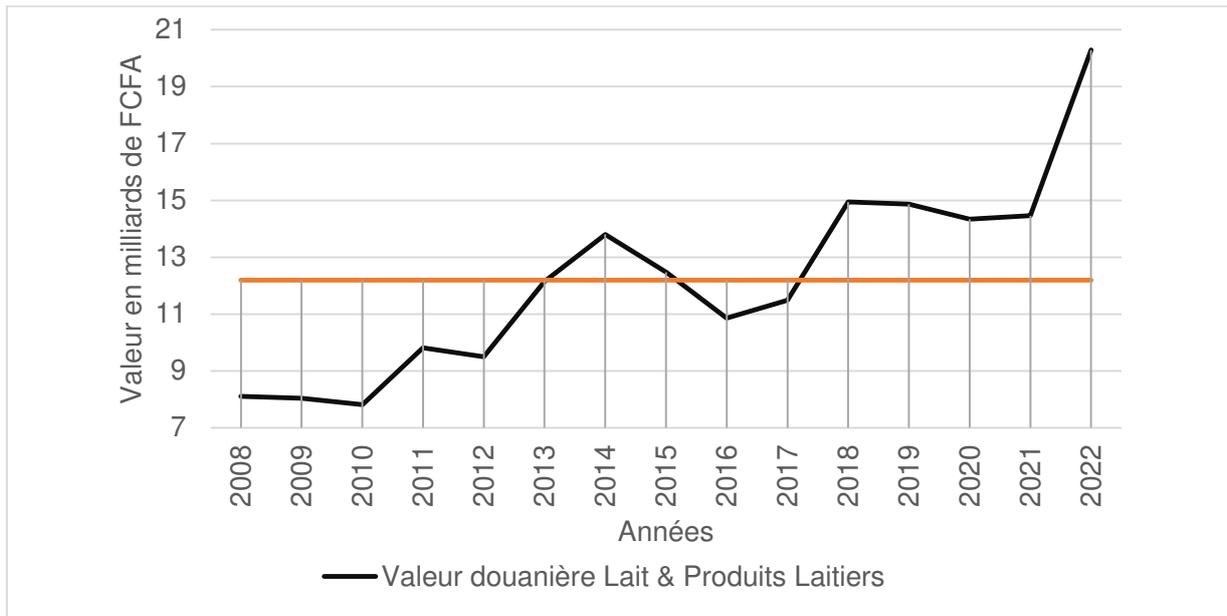


Figure 13 : Valeur monétaire des quantités du lait et des produits laitiers importés

Source : INSD

Une moyenne de 12 200 000 000 FCFA constitue la valeur monétaire annuelle sur les importations du lait et des produits laitiers. L'année 2022, a connu le pic le plus élevé avec une recette de 20 290 000 000 FCFA.

En considérant le riz, l'huile, le sucre, le savon, le lait et les produits laitiers, les recettes d'importations sont en moyenne de 112 560 000 000 FCFA/an sur la période de 2008-2022.

4.3 Analyse des mesures prises par le gouvernement

La plupart des politiques nationales sont confrontées à un dilemme clé. Bien qu'elles soutiennent plusieurs filières (riz, sucre, lait, huile, savon) afin d'augmenter la production, elles maintiennent un cadre favorable aux importations pour combler le déficit. La dénonciation du niveau des prix est l'œuvre de la société civile pour inciter l'Etat à jouer son rôle de contrôle et de coercition si nécessaire. La Confédération générale du travail du Burkina (CGT-B), syndicaliste révolutionnaire de lutte des classes, joue un rôle de dénonciation à travers la mobilisation de ses composantes. La Ligue des consommateurs (coordination nationale ou différentes sections régionales), retenue dans ces analyses interpelle le gouvernement à travers ses points de presse, des mémorandums et des rapports d'activités sur le phénomène dénommé vie chère. Son rôle de veille et d'alerte, a conduit à dresser le 20 juin 2023 un communiqué de presse pour rappeler le gouvernement sur des préoccupations des consommateurs sur différents produits dont ceux de grande consommation. Celui-ci, à travers le ministère en charge du commerce a pris des mesures pour réguler la commercialisation des produits de grande consommation.

Les arrêtés N°2011-0221/MICA/SG/DGCI du 02 décembre 2011 fixant les taux de marge bénéficiaire et les taux de marque des marchandises et des produits d'importation et N°2011-0222/MICA/SG/DGCI portant détermination du prix de revient licite d'une marchandise ou d'un produit importé et du prix de vente sortie-usine des produits de fabrication locale, régulent les velléités d'abus sur les marges bénéficiaires au détriment des consommateurs. Récemment l'arrêté N°2022-00292/MDICAPME/MEFP du 07 juillet 2022 portant fixation des bases taxables du sucre, du riz et de l'huile alimentaire importés au Burkina Faso facilitait l'importation des différents produits ciblés comme relevant des nécessités premières.

Les graphiques 14, 15, 16, 17, 18 et 19 montrent que les prix de l'huile végétale, du riz, du sucre, du savon, du lait ont été des plus élevés en 2022 comparés à la tendance de 2019 à 2021.

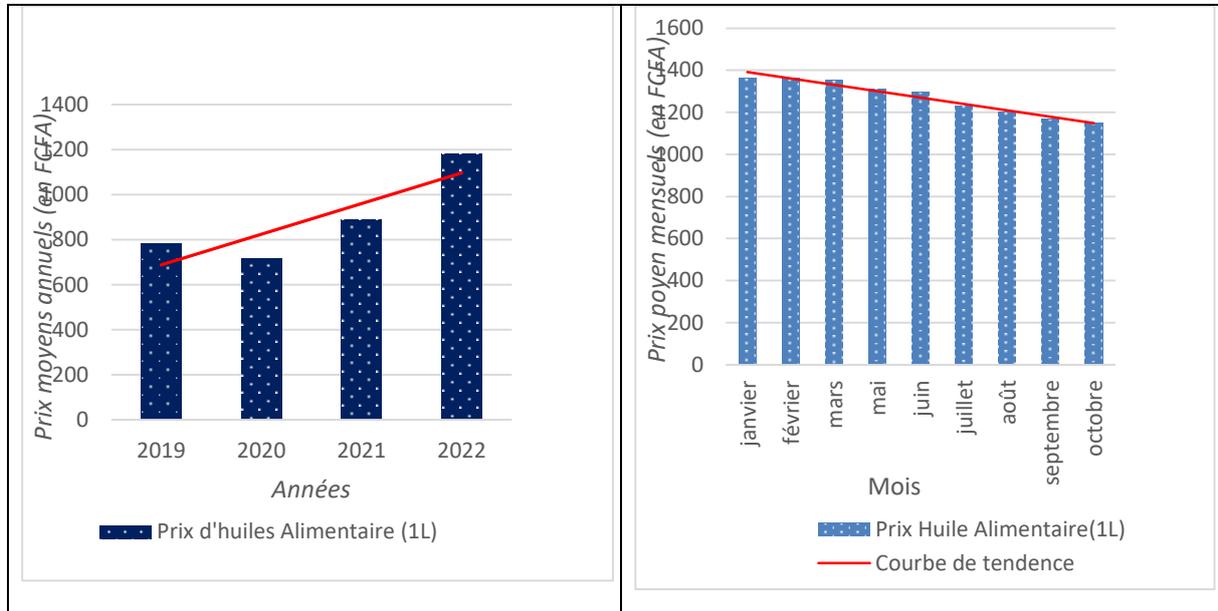


Figure 14 : Evolution annuelle (2019-2022) et mensuelle (2023) des prix des huiles végétales alimentaires

De 2019 à 2022, une croissance exponentielle des prix unitaires de l'huile servis aux consommateurs est présentée par la figure 14. Les prix unitaires mensuels pratiqués en 2023, ont une tendance baissière mais demeurent plus élevés que les niveaux des prix de 2019 à 2021. Prenant en compte les déclarations de la Ligue des consommateurs, des efforts sont toujours sollicités de la part du gouvernement pour diminuer davantage ces prix.

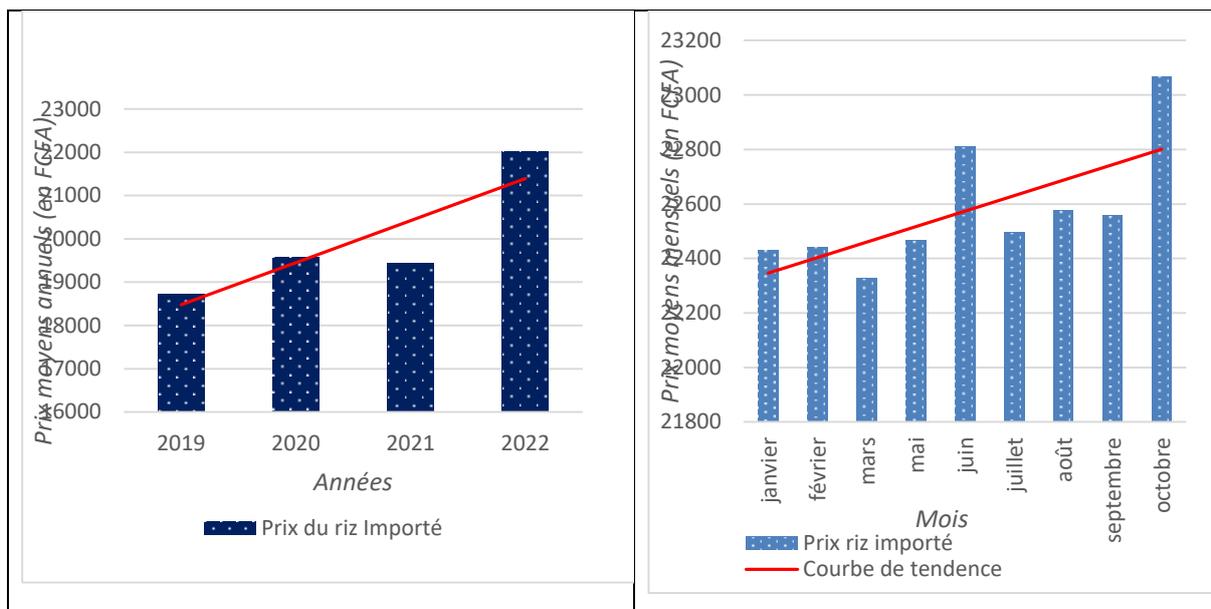


Figure 15 : Evolution annuelle (2019-2022) et mensuelle (2023) des prix du riz

Les prix unitaires pratiqués de 2019 à 2022 ainsi que ceux affichés au cours de 2023 ont été permanemment en hausse comme le montre la figure 15. Le riz est pourtant devenu l'aliment de base dans la majorité des ménages au Burkina Faso. Le renchérissement de ses prix est sensible dans les familles. Des efforts sont toujours attendus pour une atténuation.

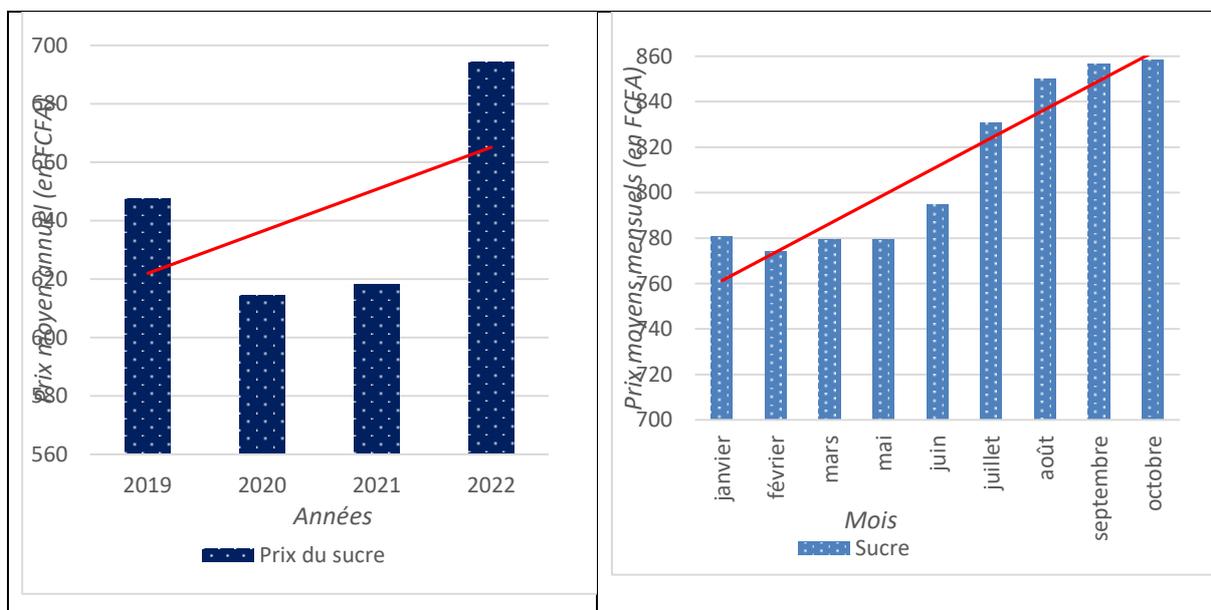


Figure 16 : Evolution annuelle (2019-2022) et mensuelle (2023) des prix du sucre

Les prix unitaires annuels du sucre de 2019 à 2022 et ceux mensuels de 2023, ont eu une hausse remarquable comme indiqué dans la figure 16. un espoir de réduction des prix est né grâce à la mesure gouvernementale de reprenne ses actions au sein de la SOSUCO. Le sucre national a réapparu au cours du mois de novembre dans le commerce.

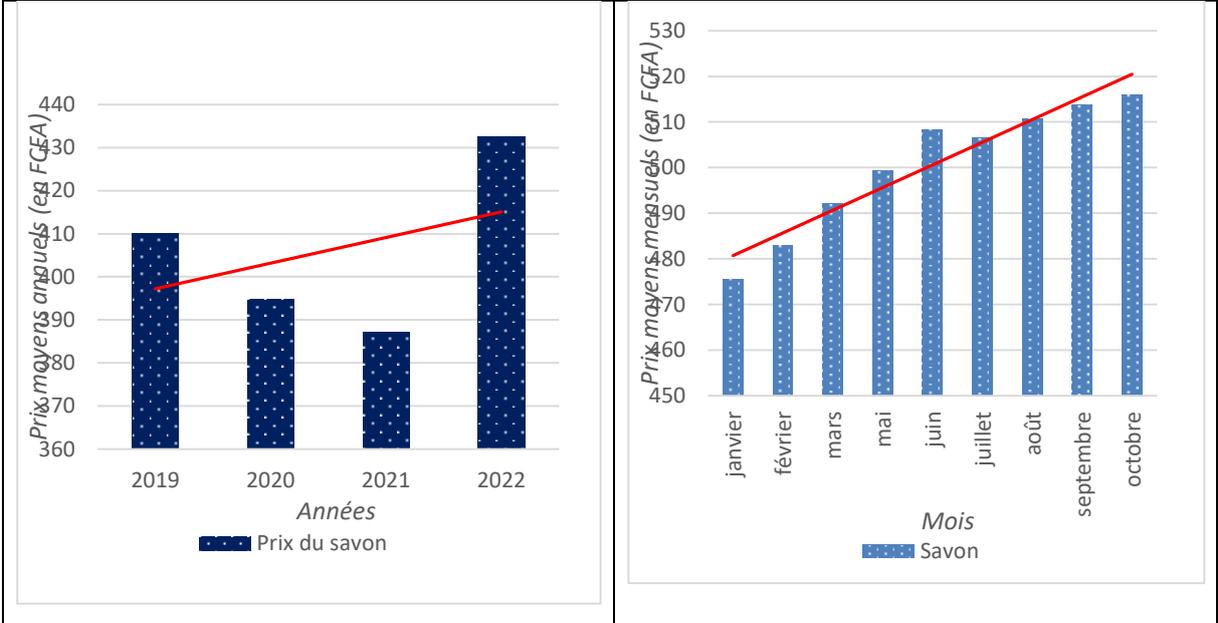


Figure 17 : Evolution annuelle (2019-2022) et mensuelle (2023) des prix du savon

La figure 17 montre des tendances haussières des prix unitaires moyens annuels (2019 à 2022) et mensuels (2023) du savon. Ce détergent est indispensable pour l'hygiène. Cela a été prouvé lors de la pandémie à COVID-19 où le premier geste de prévention était le lavage des mains. Pour le moment, aucune action officielle de renforcement des capacités de production de la SN-CITEC n'a été posée ou de construction d'une nouvelle usine de fabrication du savon à l'image de celle de transformation de la tomate.

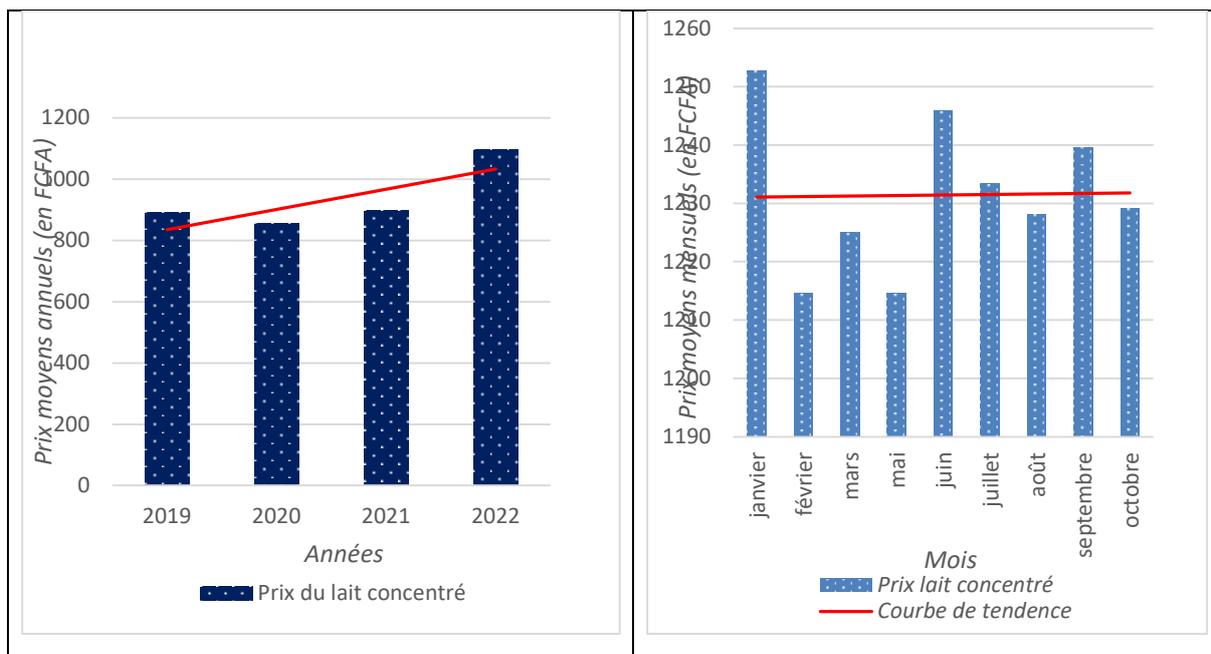


Figure 18 : Evolution annuelle (2019-2022) et mensuelle (2023) des prix du lait concentré

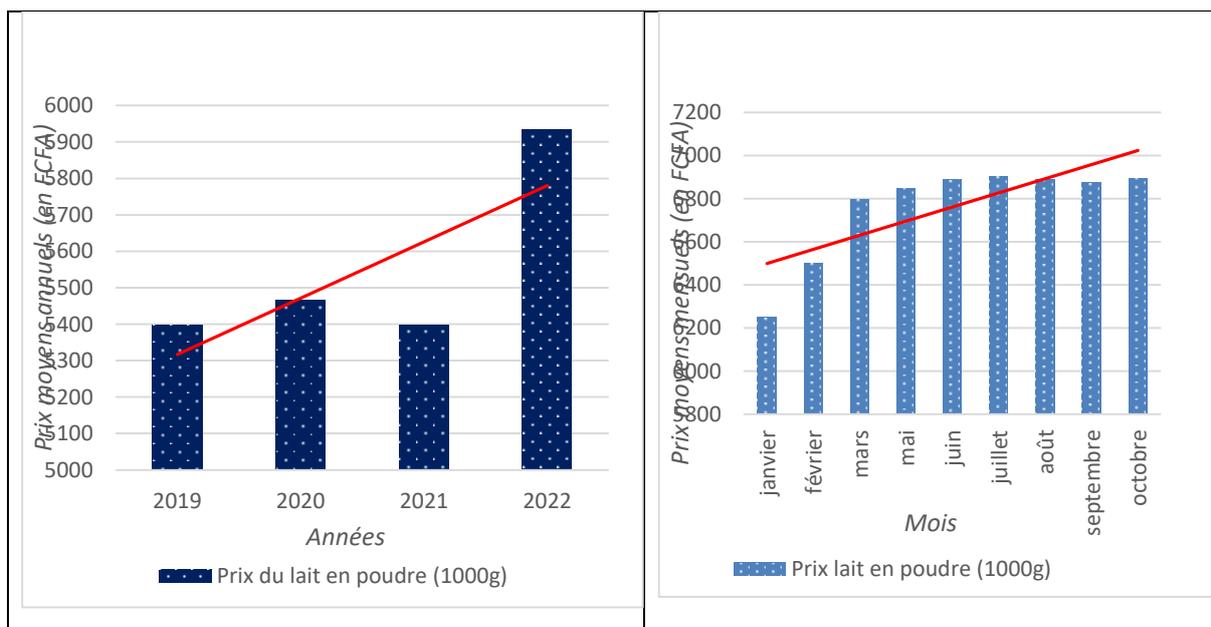


Figure 19 : Evolution annuelle (2019-2022) et mensuelle (2023) des prix du lait en poudre

Le lait est indispensable dans l'équilibre de l'alimentation des enfants de 0-5 ans. Le lait et les produits laitiers sont des sources de vitamine A indispensable à leur croissance. Elle participe à une bonne immunité et à la santé chez l'ensemble des être humains. Les figures 18 et 19 montrent une hausse importante des prix unitaires. Les répercussions probables sont la faible quantité de consommation du lait, des carences alimentaires

chez les enfants, l'importation des produits laitiers de basse qualité qui impacteront la santé des consommateurs, etc. Le lait est le seul produit de première nécessité ne disposant pas d'usine nationale de transformation.

La finalité est que la réduction des bases taxables de ces différents produits en 2022 n'a pas influencé la baisse de leurs prix. Pris dans la seconde moitié de l'année 2022, les effets de cet arrêté n'ont pas répondu aux attentes. Cette contre-performance de l'arrêté pourrait être liée au contexte du commerce international mais aussi à un déficit de repercussion de la baisse des taxes sur la fixation des prix. La révision des taxes qui est une subvention de l'Etat, devant avoir une finalité de partager les charges des ménages vulnérables n'a donc pas été concluant. Par ailleurs, de janvier à octobre 2023, le prix de l'huile végétale a été en baisse. Sur la même période, les prix du riz, du sucre, du savon, du lait sont restés en hausse. Cela traduit une maîtrise insuffisante de la stabilisation de ces prix.

V. Recommandations

La souveraineté alimentaire et nutritionnelle du peuple du Burkina Faso est l'une des priorités du gouvernement. Agissant actuellement dans la dynamique d'intensification des productions (poursuite de la subvention des intrants, équipements, aménagements des périmètres et des bas-fonds), d'amélioration de l'industrialisation de la transformation des produits agricoles à travers la mobilisation des ressources financières par (l'Agence de Promotion de l'entrepreneuriat communautaire, la Caisse de dépôt et d'investissement, Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social, la Banque Agricole du Faso BAdF, etc.), de

l'organisation du marché de ces produits, des recommandations sont adressées.

Tableau 1 : Recommandations par strate

N°	Strates	Recommandations
1	Juridique	La révision de l'arrêté conjoint N°2022-00292/MDICAPME/MEFP portant fixation des bases taxables du sucre, du riz et de l'huile alimentaire importés au Burkina Faso Le contrôle de l'application de l'arrêté à tous les niveau de son exécution
2	Veille	<ul style="list-style-type: none"> - L'intensification des contrôles sur la réalité des prix des produits de grande consommation - La tenue statutaire régulière des instances du cadre de concertation tripartite sur les produits de grandes consommation, sanctionnée par des rapports synthétiques au gouvernement
3	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Supprimer la subvention des semences et des engrais en vigueur depuis 2008 - Subventionner sur une période de 3 ans, le riz national usiné à 25% du prix de vente pour inciter sa consommation et faciliter sa commercialisation. Cette subvention en aval va motiver le producteur à produire davantage et rassurer les investisseurs dans l'écoulement rapide des produits.
4	Sécurité alimentaire des enfants de moins de 5ans en associant le lait	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter la production du lait frais à travers la COPROLAIT et la SOFAB - Motiver un groupe d'investisseurs à construire une usine de transformation du lait frais en lait frais pasteurisé embouteillé, yaourt, beurre, fromage, etc.

N°	Strates	Recommandations
5	Révolution agricole du Programme présidentiel	Poursuivre l'opérationnalisation de la révolution agricole du programme présidentiel en créant davantage des conditions incitatives à l'émergence des Start up et des conditions attractives des investissements directs étrangers en vue de la production des engrais chimiques, la fabrication des matériels agricoles et la transformation sur place de certains produits agricoles.

Bibliographie

CILSS, (2004), Normes de consommation des principaux produits alimentaires dans les pays du CILSS, 67 P

ECDPM - CEDRES, (2017), Étude sur la cohérence des politiques pour le développement agricole et la sécurité alimentaire : Le cas de l'agriculture et du commerce au Burkina Faso, juin-juillet 2017

FAO, (2014), Analyse des incitations par les prix pour l'huile de coton au Burkina Faso, Juillet 2013

FAO, (2011), Guide pour l'action à l'intention des pays confrontés à la flambée des prix des denrées alimentaires, 2011

GUISSOU R., ILBOUDO F, (2013), Analyse des incitations et pénalisations pour l'huile de coton au Burkina- Faso), Série notes techniques, SPAAA, FAO, Rome, 39 P.

INSD, (2016), Annuaire du Commerce extérieur de l'année 2016, juin 2017, Ouagadougou, 146 P

MAAH/EPA, (2020). Annuaire des statistiques agricoles 2018.

MARAH, CPSA (2022). Deuxième session ordinaire du Comité de Prévision de la Situation Alimentaire et Nutritionnelle (CPSA) de l'année 2022. Ouagadougou, les 17 et 18 novembre 2022. Rapport de synthèse. 18p.

MICA, (2011). Recueil des textes. La réglementation des prix des produits de grande consommation. Conseil des Ministres du 23 novembre 2011. 145p.

CAPES (2017), Etude sur les produits de base conduite. 57 p.